



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 31 août 2016

L'an deux mil seize, le 31 août à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERÉ, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 26 août conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERÉ, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;
Mme Lucienne NUMITOR, M. Jean-Claude COUTEL, Mme Gaby VACHON, Mme Elisabeth RISPAL, M. André JAULHAC, adjoints ;
M. Sébastien CAZELLES, M. Patrick CAYROU, Mme Michèle COURBEBASSE, Mme Pascale DRELON, M. Michel LENGAGNE, Mme Odile SERGUES, M. Philippe LETANG, M. Géraud MAURS, Mme Thérèse VIDALENC, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Matthieu LOURS (pouvoir à Mme Dominique BRU), M. Christophe HUGON (pouvoir à M. Jean-Claude COUTEL), Mme Anny PECHAUD (pouvoir à M. Philippe LETANG), Mme Hélène POUILHES (pouvoir à M. Géraud MAURS)

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h35.

N°DÉLIB	DOMAINE	LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	VOTE
Décision du maire	Vie municipale	<p>Comme suite à un changement de situation professionnelle, la Préfecture a indiqué à Mme le maire que Mme Elisabeth RISPAL, adjointe, ne peut plus assurer, dans le cadre de ses délégations de fonctions, ses missions actuelles (aménagement du territoire, urbanisme, développement durable, cadre de vie, voirie).</p> <p>Mme le maire a décidé, en accord avec les adjoints concernés, de redistribuer les délégations de fonctions de Mme Elisabeth RISPAL et de M. André JAULHAC, comme suit :</p> <p>Mme Elisabeth RISPAL - 4^{ème} adjoint au Maire : affaires scolaires, affaires sociales M. André JAULHAC - 5^{ème} adjoint au Maire : urbanisme – développement durable – opérations d'aménagement et de construction – sécurité</p>	Pas de vote
2016.68	Finances	<p>Finances - Cautionnement emprunt OLMET <i>Annule et remplace la délibération n°2016.65, suite au passage du taux d'emprunt à 0.37% au lieu de 0.55%.</i></p> <p>ACCORDE la garantie d'emprunt de la commune, à hauteur de 50%, pour le prêt de 1 450 000,00 € souscrit par l'association auprès du Crédit Agricole ; la garantie porte sur un montant de 725 000, 00 €.</p> <p>S'ENGAGE au cas où l'association pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles par elle, au titre de l'emprunt garanti, à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur demande du Crédit Agricole adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.</p>	Unanimité M. Philippe LETANG, membre du conseil d'administration du foyer- logement d'OLMET, ne prend pas part au vote

2016.69	Finances	<p><u>Contrat de prêt complémentaire – Travaux gendarmerie</u></p> <p>AUTORISE Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 55 000€, aux conditions suivantes :</p> <p>Montant : 55 000€ Taux fixe : 0.70% Durée : 2 années Somme des intérêts : 770€ Fréquence des échéances : annuelle Nombre d'échéances : 2 Frais de dossier : 55€</p> <p>DIT que cet emprunt a été inscrit au BP 2016.</p> <p>AUTORISE Mme le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.</p>	Unanimité						
2016.70	Vie municipale	<p><u>Création d'un groupe de travail pour la refonte des commissions municipales et extra-municipales</u></p> <p>DECIDE qu'il convient de créer un groupe de travail pour la refonte des commissions municipales et extra-municipales.</p> <p>DESIGNE les membres suivants : Mme le maire, l'ensemble des adjoints, M. Michel LENGAGNE, conseiller délégué Autres conseillers : M. Sébastien CAZELLES, M. Patrick CAYROU, Mme Thérèse VIDALENC, M. COURBEBASSE</p> <p>DIT que le groupe de travail devra présenter une proposition lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, au cours de laquelle les membres élus seront désignés.</p>	15 voix pour, 4 abstentions						
2016.71	Administration Générale	<p><u>Désignation des délégués au sein des établissements scolaires</u></p> <p>DESIGNE Mme Elisabeth RISPAL en qualité de déléguée au Conseil d'Administration et à la Commission Permanente du Collège de VIC-SUR-CERE.</p> <p>DESIGNE Mme Elisabeth RISPAL en qualité de déléguée au Conseil d'école primaire.</p>	Unanimité						
2016.72	Administration Générale	<p><u>Désignation des membres au centre communal d'action sociale (CCAS)</u></p> <p><i>Annule et remplace la délibération N° 2014-36-1</i></p> <p>APPROUVE le remplacement de Mme Gaby VACHON par Mme Elisabeth RISPAL au sein du conseil d'administration du CCAS.</p> <p>APPROUVE par conséquent la nouvelle composition du conseil d'administration du CCAS :</p> <table border="1" data-bbox="475 1659 1315 1984"> <thead> <tr> <th>Président</th> <th>Membres élus</th> <th>Membres désignés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dominique BRU</td> <td>Mme Elisabeth RISPAL M. André JAULHAC Mme Odile GARROUSTE – SERGUES Mme Thérèse VIDALENC M. Philippe LETANG</td> <td>Mme Noëlle LASMARTRES Mme Caroline ALRIVIE Mme Nicole BRECHET Mme Christiane BEIX Mme Dominique CIRIANI</td> </tr> </tbody> </table>	Président	Membres élus	Membres désignés	Dominique BRU	Mme Elisabeth RISPAL M. André JAULHAC Mme Odile GARROUSTE – SERGUES Mme Thérèse VIDALENC M. Philippe LETANG	Mme Noëlle LASMARTRES Mme Caroline ALRIVIE Mme Nicole BRECHET Mme Christiane BEIX Mme Dominique CIRIANI	Unanimité
Président	Membres élus	Membres désignés							
Dominique BRU	Mme Elisabeth RISPAL M. André JAULHAC Mme Odile GARROUSTE – SERGUES Mme Thérèse VIDALENC M. Philippe LETANG	Mme Noëlle LASMARTRES Mme Caroline ALRIVIE Mme Nicole BRECHET Mme Christiane BEIX Mme Dominique CIRIANI							

2016.73	Urbanisme	<p><u>Changement de nom d'une rue</u></p> <p>DECIDE de changer le nom d'une rue, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="603 226 1192 421"> <thead> <tr> <th data-bbox="603 226 901 320">Ancienne dénomination</th> <th data-bbox="901 226 1192 320">Nouvelle dénomination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="603 320 901 421">Impasse Ajalbert</td> <td data-bbox="901 320 1192 421">Côte des Cayrouses</td> </tr> </tbody> </table>	Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination	Impasse Ajalbert	Côte des Cayrouses	18 voix pour, 1 abstention
Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination						
Impasse Ajalbert	Côte des Cayrouses						
2016.74	Eclairage public	<p><u>Remplacement du candélabre aire de camping-cars</u></p> <p>AUTORISE Madame le Maire à verser le fonds de concours1 versement de 1 563.16€ au décompte des travaux</p>	Unanimité				
2016.75	Eclairage public	<p><u>Val de Cère – Enfouissement ligne téléphonique</u></p> <p>DONNE son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.</p> <p>AUTORISE Madame le Maire à verser le fonds de concours1 versement de 5 270.69€ au décompte des travaux.</p>	Unanimité				
2016.76	Affaires sociales	<p><u>Accueil des réfugiés – Convention de mise à disposition d'un logement</u></p> <p>APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un appartement à destination des réfugiés accueillis, signée avec l'Etat et l'association France Terre d'Asile (FTDA).</p> <p>DIT que l'objectif premier de cette convention est de faciliter, par une aide matérielle et de logement, la bonne intégration de cette famille à la vie de la commune.</p> <p>AUTORISE Madame le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.</p>	Unanimité				
2016.77	Personnel	<p><u>Délibération de principe pour la mise en place du temps partiel et fixant les modalités d'application</u></p> <p>D'ADOPTER les modalités ainsi proposées.</p> <p>DIT qu'elles prendront effet à compter du 1/9/2016 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).</p> <p>Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.</p> <p>Le temps partiel de droit est accordé pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée de l'enfant au foyer de l'enfant adopté ; - Pour donner des soins à leur conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ; - Les fonctionnaires handicapés relevant des catégories visées aux 1, 2, 3, 4, 9, 10 et 11° de l'article L.323-3 du code du travail peuvent bénéficier du temps partiel de droit, après avis de la médecine professionnelle et préventive. 	Unanimité				
2016.78	Affaires scolaires	<p><u>Réorganisation du temps scolaire et périscolaire</u></p> <p>APPROUVE l'ensemble du projet de réorganisation du temps scolaire et périscolaire proposé par le groupe de travail, aussi bien dans ses modalités organisationnelles que financières.</p> <p>APPROUVE les termes de la convention (annexée à la présente délibération) à signer entre la commune et l'EVS dans le cadre de la mise en œuvre de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE).</p>	<p>Unanimité</p> <p><i>M. André JAULHAC, membre du CA de l'EVS, ne prend pas part au vote</i></p>				

		<p>APPROUVE la proposition de l'Espace de Vie sociale (EVS) concernant les tarifs 2016-2017 pour l'activité ALAE :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">MATIN 7H30 - 8H50</th> </tr> <tr> <th>QF</th> <th>TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL</th> <th>TARIFS A LA SEANCE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>QF 1.2.3</td> <td>≤ 627</td> <td>0,40 €</td> </tr> <tr> <td>QF 4.5.6</td> <td>628 ≤ QF ≤ 1046</td> <td>0,50 €</td> </tr> <tr> <td>QF 7</td> <td>QF ≥ 1047</td> <td>0,60 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">SOIR 17H - 18H30 (goûter compris)</th> </tr> <tr> <th>QF</th> <th>TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL</th> <th>TARIFS A LA SEANCE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>QF 1.2.3</td> <td>≤ 627</td> <td>1,20 €</td> </tr> <tr> <td>QF 4.5.6</td> <td>628 ≤ QF ≤ 1046</td> <td>1,30 €</td> </tr> <tr> <td>QF 7</td> <td>QF ≥ 1047</td> <td>1,50 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>CHARGE Mme le maire de rédiger un avenant à la convention relative aux charges supplétives avec l'EVS, justifié du fait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des locaux du bâtiment de l'enfance le mercredi après-midi et la semaine de la Toussaint pour l'ALSH ; - L'utilisation, dans le cadre des TAP, d'une salle communale supplémentaire par l'EVS. <p>CHARGE Mme le maire de rédiger un avenant à la convention TAP signée avec l'EVS, justifié par les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation de la mairie d'un montant de 13 500€ au lieu de 16 000€ (prise en charge du temps de coordination de la directrice de l'EVS par la communauté de communes) ; - Un 2^{ème} agent communal mis à disposition de l'EVS dans le cadre des TAP. 	MATIN 7H30 - 8H50			QF	TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A LA SEANCE	QF 1.2.3	≤ 627	0,40 €	QF 4.5.6	628 ≤ QF ≤ 1046	0,50 €	QF 7	QF ≥ 1047	0,60 €	SOIR 17H - 18H30 (goûter compris)			QF	TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A LA SEANCE	QF 1.2.3	≤ 627	1,20 €	QF 4.5.6	628 ≤ QF ≤ 1046	1,30 €	QF 7	QF ≥ 1047	1,50 €	
MATIN 7H30 - 8H50																																	
QF	TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A LA SEANCE																															
QF 1.2.3	≤ 627	0,40 €																															
QF 4.5.6	628 ≤ QF ≤ 1046	0,50 €																															
QF 7	QF ≥ 1047	0,60 €																															
SOIR 17H - 18H30 (goûter compris)																																	
QF	TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A LA SEANCE																															
QF 1.2.3	≤ 627	1,20 €																															
QF 4.5.6	628 ≤ QF ≤ 1046	1,30 €																															
QF 7	QF ≥ 1047	1,50 €																															
2016.79	Finances	<p><u>Don à la commune de la part des associations Développement touristique Haute Vallée de la Cère et pour le développement de la Haute Vallée de la Cère</u></p> <p>ACCEPTTE le don de l'association Développement touristique de la Haute Vallée de la Cère, d'un montant de 4449.99€.</p> <p>DIT que ces recettes, conformément aux vœux des membres de l'association, devront être affectées au bon fonctionnement de la Maison des eaux minérales et/ou de la source.</p>	<p>Unanimité <i>M. Philippe LETANG, membre du CA de l'association, ne prend pas part au vote</i></p>																														
2016.80	Travaux	<p><u>Renaturation des berges de la Cère et effacement d'un seuil dans la traversée de la commune – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre</u></p> <p>DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise SARL BIOTEC Biologie Appliquée, domiciliée à LYON, pour un montant de 30 975€ HT.</p> <p>DIT qu'il convient d'adresser dès à présent une demande d'autorisation pour démarrage anticipé des travaux auprès de l'Agence de l'eau.</p> <p>AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.</p>	<p>Unanimité</p>																														
Non numérotée	Vie municipale	<p><u>Ouverture d'une maison des services au sein du bureau de poste</u></p> <p>DECIDE de différer la délibération, estimant ne pas avoir assez d'éléments d'information, et réclame une présentation du projet en conseil municipal par un représentant de La Poste.</p>	<p>Différé</p>																														
2016.81	Finances	<p><u>Contrat de prêt – Travaux rue du Val de Cère</u></p> <p>AUTORISE Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 350 000€, aux conditions suivantes :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Montant : 350 000€</td> <td>Montant par échéance : 6 335.81€</td> </tr> <tr> <td>Taux fixe : 1.1%</td> <td>Nombre d'échéances : 60</td> </tr> <tr> <td>Durée : 15 années</td> <td>Somme des intérêts : 30 148.64€</td> </tr> <tr> <td>Fréquence des échéances : trimestrielle</td> <td>Frais de dossier : 350€</td> </tr> </tbody> </table>	Montant : 350 000€	Montant par échéance : 6 335.81€	Taux fixe : 1.1%	Nombre d'échéances : 60	Durée : 15 années	Somme des intérêts : 30 148.64€	Fréquence des échéances : trimestrielle	Frais de dossier : 350€	<p>Unanimité</p>																						
Montant : 350 000€	Montant par échéance : 6 335.81€																																
Taux fixe : 1.1%	Nombre d'échéances : 60																																
Durée : 15 années	Somme des intérêts : 30 148.64€																																
Fréquence des échéances : trimestrielle	Frais de dossier : 350€																																

		DIT que cet emprunt a été inscrit au BP 2016. AUTORISE Mme le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.	
--	--	--	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Publié et affiché en mairie, à VIC-SUR-CERE, le 6 septembre 2016, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le maire empêché,
Par délégation
Gaby VACHON, adjointe**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaby Vachon', is written over a horizontal red line.

